

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

APPAIRE N° 3. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 1 560 m², sise à Bellepierre, appartenant à la succession Jules REYDELLET pour la construction de deux réservoirs.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, cette affaire est retirée de l'ordre du jour, l'implantation de la parcelle n'étant pas définitive.

*

source S.C.M